Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502958-20260212-DEL_2026_4-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Maugan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2026

Délibération n°2026/4

L'an deux mil vingt-six, le douze février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Etienne BONNIN, Maire de la commune.

Date de convocation : 29/01/2026

Présent(s-es) : MM. BONNIN Etienne, DARRIGRAND-LACARRIEU Eric, PANNETIER Arnaud, BOUETARD Loïc, DE L'ESPINAY François, SORTELLE Claudine, LEFRANC Françoise, DUVAL Jocelyne. VACHER Céline, LE BRETON Mickaël, BESNARD Ingrid, GRABE Olivier, METIVIER Clément, ROUMY Anne.

Procuration(s) :

Absent(s-es) : GALBOIS Stéphane,

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 14
Nombre de membres votants : 14

Secrétaire de séance : Mickaël LE BRETON

Objet : Avenant à la convention d'adhésion au conseil d'architecture et d'urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU)

Monsieur le Maire expose : Les conventions triennales (2022-2025) liant les collectivités (EPCI et communes) au CAU35 ont pris fin en décembre 2025. L'année 2026 s'annonçant fortement marquée par les élections municipales, un avenant aux conventions déjà établies est proposé pour une durée d'un an. Cet avenant modifie seulement la date de fin des conventions, le reste du document reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à y apposer sa signature.

Le Maire,

Etienne BONNIN